

ANOM, Etat Civil, Résultats

Réunion SAINT-JOSEPH 1853

me a ce moment, sans profession d'accordée de faire jurer, que
Major et naturelle de l'épousée Adèle Della Fontaine
fut; lesquels nous ont reçus de procéder à la célébration du
mariage projet entre eux, et dont les publications ont été
faits devant la principale porte de notre émission communale
l'avenir. La première le Dimanche cinq décembre, ont fait
cent cinquante six, et la seconde le Dimanche huit heures,
le matin, placées à l'école de la commune, moins à
partie heure dont extraits tout concours affichés pendant
le délai venu par l'acte. Faisant droit à leur requérition,
après avoir donné lecture 1^e des extraits des registres spéciaux
de cette commune et de celle de Saint-Pierre de la Réunion
deux quels ils appert que le contractant est fils naturel de deux
fille Gertrude et que il est nement huit cent treize et que
la contractante est fille naturelle de l'épouse Adèle et qu'elle
avait en son état quinze, lorsquels quiescens
auxquels au présent acte 2^e de la partie de la commune de la
contractante Gertrude a fait jurer, le neuf Mai mil huit cent
quarante six, légale de la tenue des paroles de cette Marie
d'une opposition au dit mariage. Mariage néanmoins ayant
été signé par l'épousée Adèle lecture de laquelle fut
faite, au livre premier, du cas 1^e il convient de dire
et dans respect des propos, ayant interpellé conformément
au second paragraphe de l'article suivant, pris de code
Napoléon où il par la loi du dix juillet mil huit cent cinquante
les futurs époux déclarer et il a été fait un contrat de mariage
ils sont affirmer que il n'a point été fait pour avoue devant
au futur époux et à la future épouse s'il veulent se prendre
à Napoléon.

Motifs nayez, nul, et au moins approuvé.

Elysé Lichtenig fils

Stephant

verso Lichtenig fils

Île de la Réunion
Mairie de Saint-Joseph

ON mil huit cent cinquante trois, le vingt quatre Mai, à neuf
heures du midi du matin. Par devant nous Adolphe Bourquin
maire et officier de l'état civil de la Commune Saint-Joseph,
notz contrânes en la salle de la mairie le prieur Martin Melius
Fontaine, âgé de vingt huit ans, cultivateur domicilié
dans la commune, fils unique et légitime de sieur Martin fontaine
âge de quarante six ans, cultivateur, et de dame Henriette Sophie
Peyet, âgée de quarante et un ans, sans profession, tous deux domi-
ciliés à Saint-Joseph, ici presents et consentants d'une part, et
la deuxième Emile Tayet, âgé de seize ans, sans profession domi-
cilié dans la commune. Il fut entendue légitime mariage
françois Tayet, âgé de quarante quatre ans cultivateur, et de
dame Olympia Fontaine, âgée de trente huit ans, sans profession
tous deux citoyens de Saint-Joseph, dans la commune, ici presents et con-
sentants d'autre part. Lesquels nous ont reçus de procéder à la celebra-
tion du mariage, proposé entre eux, et dont les publications ont
été faites devant la principale porte de notre émission communale
l'avenir. La première publication fut faite le neuf Mai courant à huit heures
du matin et la seconde le lendemain, huit du matin moins à quinze
heures dont extraits tout concours affichés, pendant ledit délai de deux
semaines. Faisant droit à leur requérition, après avoir donné lecture
des actes de naissance des futurs époux, et apposé le sceau
consistant en filz légitime de sieur Martin Fontaine, elle donne
Signature

Bernard Sophie Tayet
Martin Fontaine
Martin Tayet Fontaine
Honoré Gillet

C. Bourquin